

Votre amoureux est violent?

Votre ancien amoureux est violent?

Ce n'est pas normal.

Ce n'est pas de votre faute.

C'est puni par la loi.

<u> </u>

On peut vous aider!

Vous n'êtes pas seule.



Comment faire pour demander de l'aide ?

 Vous pouvez contacter le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales.

On dit aussi le CPVCF.

Vous pouvez venir au CPVCF.

Voici l'adresse :

Rue des Colonies, 11

à 1000 Bruxelles.

C'est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.



Vous pouvez aussi:

- appeler le centre au 0 2 5 3 9 2 7 4 4
- 9
- envoyer un mail à info@cpvcf.org
 - Ford
- aller sur le site internet www.cpvcf.org

C'est un service qui parle en français.

Vous ne parlez pas le français?

Il y a des personnes pour traduire.









• Vous pouvez aussi contacter

le Centrum Algemeen Welzijnswerk.

On dit aussi CAW.

Un psychologue peut vous aider.

On peut aussi vous aider pour porter plainte.

Vous pouvez venir au CAW.

Voici l'adresse :

Boulevard d'Anvers, 34 à 1000 Bruxelles.

C'est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h.



Vous pouvez **prendre rendez-vous** pour le service d'aide aux victimes.



- appeler le centre au 0 2 4 8 6 4 5 1 5



- envoyer un mail à slachtofferhulp@cawbrussel.be



- aller sur le site internet www.caw.be

C'est un service qui parle **en néerlandais**. Vous ne parlez pas le néerlandais ?

Il y a des personnes pour traduire.









Vous n'avez pas envie de venir dans un centre? Ou c'est difficile pour vous de venir ?

Vous pouvez aussi:

- appeler le 0800 30 030 C'est un service qui parle en français.

Pour avoir plus d'info, il faut aller sur :

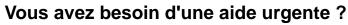
www.ecouteviolencesconjugales.be

Vous pouvez aussi poser vos questions sur le site internet.

- appeler le 1712 C'est un service qui parle en néerlandais. Pour avoir plus d'info, il faut aller sur :

www.1712.be

Vous pouvez aussi poser vos questions sur le site internet.



Vous êtes en danger?

Appelez le 112!

C'est gratuit.

Vous pouvez appeler tous les jours.

Même la nuit!

Un médecin, un policier, un pompier peut vous aider. Même sans porter plainte.







